

Le 26 septembre 2019

CONVOCAATION

par voie électronique
Ordonnance N° 2055-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives (JORF, 9 décembre 2005, P. 18986)

du Conseil Municipal en séance ordinaire à la Mairie, le

VENDREDI 4 OCTOBRE 2019 à 20H30

ORDRE DU JOUR.

- Dossier DETR réserves incendies pour l'exercice 2020
- Approbation du rapport de la CLECT
- Validation de la convention de participation CDG/MNT au 1^{er} janvier 2020 après validation par le Comité Technique en date du 17 septembre
- Aménagement du jardin devant la mairie
- Réaménagement du stationnement place des marronniers
- Extension de l'éclairage public rue du Pinier
- Travaux de rénovation dans le bâtiment de la boutique solidaire
- Vente des anciens bâtiments de la trésorerie

Questions diverses

- Tour de table

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Alain CLAIRAND

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 4 OCTOBRE 2019 à 18H30

Présents : Alain CLAIRAND, Jacques FRADIN, Claude LARGEAU, Mathieu CHAMARD, Annie GADREAU, Murielle GIRARD, Marylène GRANIER, Hélène CAQUINEAU, Chantal GUERY, Claude GUITTON, Sylvie GUITTON, Alain OUVRARD, Christian QUINTARD, Arnaud PIOT.

A donné pouvoir : Jean-Marie MORISSET avec pouvoir à Claude LARGEAU.

Secrétaire de séance : Murielle GIRARD.

Préambule : Les procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal des 5 juillet et 30 août 2019 sont approuvés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DOSSIER DETR RESERVES INCENDIES

Début juin 2019, la commune avait sollicité une aide de l'Etat sous forme d'une DETR pour la construction de 4 réserves incendies nécessaires à la mise aux normes du plan communal de prévention et protection en matière d'incendie.

Cette aide a été refusée. Cependant, la responsabilité de la commune et celle du maire est engagées dans la construction de ces réserves. En effet, 2 permis de construire ont été accordés comportant la construction de réserves incendies en clauses suspensives.

L'obtention de la DETR sur ce projet représente un enjeu financier important pour la commune. La sécurité incendie est également une priorité pour la population.

Monsieur le Maire propose de suivre la préconisation des commissions « Budget-Finances » et « Voirie-Bâtiments » et de représenter une nouvelle demande d'aide DETR sur ce dossier au titre de l'exercice 2020 ; il précise au Conseil Municipal qu'il a fait parvenir un courrier au Directeur Départemental du SDIS pour l'informer de cette situation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de représenter une nouvelle demande d'aide au titre de la DETR sur l'exercice 2020, pour la construction de 4 réserves incendies.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT POUR L'EXERCICE 2019

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de notre Communauté de Communes Val de Gâtine vient de publier le rapport annuel de ses travaux pour l'exercice en cours.

Notre Communauté de Communes nous demande notre approbation sur ce rapport.

En ce qui concerne notre commune, les attributions de compensation sont les suivantes :

- attribution définitive pour 2019 : notre commune est redevable de la somme de 1.552,79€ envers la Communauté de Communes.
- attribution provisoire pour 2020 : notre commune recevra la somme de 20.567,92€ de la part de notre Communauté de Communes.

Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal, que pour l'exercice 2020, la cotisation au SDIS (20.220,00€ pour 2019) sera prise en charge par notre Communauté de Communes, sans impacter les attributions de compensation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT pour l'exercice 2019, ainsi que l'attribution de compensation définitive pour 2019 et celle provisoire pour 2020 concernant notre commune.

VALIDATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION CDG/MNT AU 1^{ER} JANVIER 2020 APRES VALIDATION PAR LE COMITE TECHNIQUE EN DATE DU 17 SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal avait décidé il y a quelques temps de cotiser au titre de la part employeur à hauteur de 15€ par mois et par salarié au régime de prévoyance des employés.

Cette décision a été présentée à la commission technique du Centre de Gestion qui a approuvé la décision du Conseil Municipal.

Le conseil doit se prononcer maintenant sur la décision d'approbation de la commission.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la décision de la commission technique du Centre de Gestion.

AMENAGEMENT DU JARDIN DEVANT LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente les plans d'aménagement du jardin qui sera réalisé devant la Mairie et le devis des travaux nécessaires à cette réalisation pour un montant de 26.789€ TTC.

Le mur sera démolé par les agents d'exploitation et la terre végétale sera apportée par la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation des travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

REAMENAGEMENT DU STATIONNEMENT PLACE DES MARRONNIERS

Monsieur le Maire présente le plan du réaménagement d'une partie de la Place des Marronniers avec ajout de places de stationnement en épis devant la Mairie ainsi que le devis des travaux nécessaires à ce réaménagement.

Le coût prévisionnel est estimé à 17.871€ TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation des travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU PINIER

L'éclairage public sera installée rue du Pinier ; il desservira notamment les accès de l'école maternelle et de la salle multisports.

Monsieur le Maire présente le plan d'implantation des lampadaires et le devis des travaux pour un montant de 17.349,53€ TTC ; une subvention pourrait être obtenue de SEOLIS à hauteur de 4.000 €.

Jacques FRADIN précise que ce projet sera financé en partie par l'utilisation de la ligne des dépenses imprévues de 10.000€ du budget d'investissement. Le solde fera l'objet d'une décision budgétaire modificative.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation des travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

TRAVAUX DE RENOVATION DANS LE BATIMENT DE LA BOUTIQUE SOLIDAIRE

Il est nécessaire de changer les ouvertures à la Boutique solidaire, pour améliorer l'isolation thermique.

Monsieur le Maire présente le devis dont le montant s'élève à près de 10.000€ TTC.

Au budget investissement, il reste 8.322€ au chapitre « bâtiments ». Par ailleurs sur le chantier de la mairie il reste 6.715,09€. Ces deux lignes budgétaires permettront de financer les travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation des travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

VENTE DES ANCIENS BATIMENTS DE LA TRESORERIE

Monsieur le Maire, après avoir informé le Conseil Municipal qu'il y avait eu peu de visites pour ce bien et aucune offre d'achat, propose de suivre la préconisation des commissions « Budget-Finances » et « Voirie-Bâtiments » et de ramener le prix à 80.000€ net vendeur, soit 85.000€ FAI. Par ailleurs, un mandat sera signé avec une autre agence.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ramener le prix de vente de ce bâtiment à 80.000€ net vendeur, soit 85.000 € FAI et autorise Monsieur le Maire à signer un mandat avec une autre agence.

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

La séance s'achève à 20h30.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 08 novembre 2019 à 20H30.

Le Maire,
Alain CLAIRAND